



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

CONSULTATION ECRITE DU
BUREAU DU 21 AVRIL 2016
Délibération N° **B16/033**

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES

Foncier 7^{ème} PPI et FI

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2000-2006,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu les conventions et leurs avenants passés avec les collectivités, tels que référencés dans la liste ci-annexée pour s'assurer la maîtrise de terrains,

Considérant les motifs et la nature des modifications reportées dans la même liste,

Considérant la consultation écrite des membres du Bureau en date du 21 avril 2016, organisée conformément à l'article 13 du règlement intérieur,

Considérant le résultat favorable du vote,

- autorise le Directeur Général à signer, en tant que de besoin, les avenants modificatifs aux conventions foncières, listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B16/.....
 AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE OPERATIONNELLE - Foncier 7^{ème} PPI et FI
 Bureau du 20/04/2016

Opérations	Signataires – Dates de signature	Modifications conventionnelles	Situation actuelle	Modifications proposées
BEHREN-LES-FORBACH Centre commercial III (F07AFZ10105) Avenant n°4	Commune de Behren-lès-Forbach <i>Convention du 11/08/2005</i>	Prorogation des délais Modification de l'enveloppe	30/06/2016 1 165 760 € HT	31/12/2018 1 350 000 € HT
Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France et communauté de communes de Freyming-merlebach Berges de la Rosselle (F07FI431262) Avenant n°4	Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France et communauté de communes de Freyming-merlebach <i>Convention du 26/09/2003</i>	Prorogation des délais	30/06/2016	30/06/2017